

● **La bonne administration politique - Propositions**

Étant donné son attachement à la pratique d'une bonne administration politique ainsi que ses solides traditions démocratiques et l'image positive dont il jouit dans la région, le Canada a l'occasion et le devoir d'appuyer, dans les limites des restrictions financières et des disponibilités en ressources humaines, le processus politique de libéralisation dans toute la région. La mise sur pied à l'OEA, sur proposition du Canada, d'une Unité pour la promotion de la démocratie, et le financement que nous accordons à ce groupe montrent bien notre volonté d'agir en ce domaine. Nous devrions promouvoir plus activement encore les institutions démocratiques et les valeurs humaines fondamentales.

**4.6 Dispenser plus de savoir-faire technique sur la bonne administration gouvernementale**

- a) **Renforcement de la démocratie** : L'envoi d'équipes de surveillance électorale et d'experts en démocratie et processus gouvernementaux représente des approches pratiques des plus utiles. Le Canada a fait un excellent travail en matière de surveillance des élections. Tout aussi importants sont les processus qui se déroulent entre les élections, comme le renforcement des institutions démocratiques et l'instauration des rapports voulus entre l'armée et l'État. Le Centre pour les droits de la personne et le développement démocratique ainsi qu'Élections Canada pourraient apporter une contribution spécialisée dans ces domaines, peut-être avec un financement modeste de l'ACDI, qu'elle tirerait d'un «fond démocratique» régional.
- b) **La bonne administration gouvernementale** : En outre, nous pourrions agir à titre consultatif en matière de bonne administration gouvernementale, notamment dans des domaines comme la privatisation, la réforme de la réglementation, la perception des impôts et la réduction des dépenses militaires. Par exemple, le bureau de la concurrence du ministère de l'Industrie pourrait fournir un apport précieux et des données pratiques sur le fonctionnement de la législation relative à la concurrence (législation antitrust) et son importance pour le fonctionnement efficace des marchés. Finances Canada et Revenu Canada pourraient faire de même dans le domaine de la politique fiscale et de l'administration de la fiscalité. Des séminaires réunissant des cadres supérieurs de la région (peut-être en coopération avec l'OEA) pourraient être très utiles, de même que des exposés présentés à des congrès latino-américains. La dépense serait minime.